

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 63 (1925)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Lo vîlhio dèvesâ

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI

*B*

1344

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à  
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER  
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

## ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

1925

**Encore un an ! un an nouveau  
Qui toujours à l'autre s'ajoute,  
Et s'en vient, couvert d'un bandeau,  
Des humains jalonnaient la route!..**

**Qu'il nous apporte la santé,  
Ce bien d'un prix inestimable ;  
Puis aussi la félicité  
Et mille choses agréables !**

**Pour ses amis et ses lecteurs,  
En ce nouvel an de grâce,  
Ces vœux formés par le „Conteur”  
S'envoient à travers l'espace !**

Louise CHATELAN-ROULET.

**MIN DE TSRÉOPA**

On m'a conté qu'on dzor onna serveinta,  
Que devessâi tacounâ dâi tsâosson,  
Restâve quie à dazauquâ, soreseinta,  
Lè bré crâisi : tsantâve on refredon.  
La maîtra vint et lài fot na bramâie :  
— « Te ne fâ rein ! » La serveinta répond :  
— « N'è pas où quand vo z'ite eintrâie ! »  
  
Vretablliameint, cein n'étai pas na meinta.  
Porque veni, pi déttau, ein catson,  
Po achoutsî s'on a èta vailleinta,  
Ao s'on n'a fe que tsantâ dâi tsanson ?  
... Mâ, ti lè z'an, adi à novillon,  
A pas de lâo, revint on autr'annâie  
Vêre s'on a èta dâi bon luron,  
Et on n'out pas quand l'e que l'e entraïe !

Et on s'pllieint que la vya l'e mècheinta,  
Que no z'a min apportâ de bolon,  
Pas onna flliao, que l'e poû ragotteinta,  
Que no z'a pas laissi on remagnon...  
— Eintre douz z'an, dite-mè vâi, bordon,  
Ai-vo bin châ ? et fê oquie que vaille ?  
Sein quie foudrà dere à « pedhi » : — Ma fion,  
N'è pas où quand misère è eintrâie ! —

Lo moo ie vint. Le vint prâo po tsacon.  
— Te fasâi rein quand su quie arrêvâie ?  
Que no derâi. Repondrein-no : « Ma fion,  
N'è pas où quand vo z'ite eintrâie ! »

Marc à Louis.

**La consultation.** — Vous souffrez toujours d'insomnie, jeune homme ?  
— Oui, docteur... C'est surtout au bureau que j'en souffre !

**SON PÈRE**

**S**'ETAIS fatigué du nègre, de son dodelinement insipide et de son sourire de carte postale. Le violoniste, avec ses poses prétentieuses, m'agaçait. A côté de moi, trois Anglaises détruisaient des bracelets avec d'infâmes claques de langue.

Et, dehors, il pleuvait...

Le shimmy de l'orchestre avait des résonnances lugubres dans ce tea-room maussade. J'allais sortir mon portefeuille, fuir n'importe où, quand un couple entra. Lui — je le remarquai après elle —, dans la cinquantaine, grisonnant et bonasse, un londrë bagué entre ses doigts lourds. Elle ? Oh ! la ravissante enfant. Vingt ans, très brune, des yeux mouillés sous des arcades profondes et bleutées. Sa taille, souple, était prise dans une robe-fourreau de soie grise, tombant sur des chevilles nerveuses. Elle me frôla en passant, et me regarda, comme étonnée de ma présence.

Depuis un quart d'heure qu'ils étaient installés, à la table voisine, au moins trois fois, elle m'avait épié. J'étais ému. Ses yeux, sa taille, ses chevilles et sa robe grise, tout, chez cette inconnue me troublait. Et, quand, par hasard, son regard barrait le mien, je ne voyais plus qu'elle, dans un bourdonnement.

Je me sentais plein d'un nouvel optimisme. Ce nègre était charmant, le boston de l'orchestre enchanteur et je pardonnais déjà aux trois Anglaises leur mastication infernale. Soudain, elle se leva et vint de mon côté. Mon souffle se faisait pénible. Mais oui, elle me regardait, s'approchait de moi. Elle tendit le bras. Instinctivement, je me levai... pour lui remettre le journal — maudit journal ! — qu'elle voulait atteindre. Son sourire et sa voix étaient de nouveaux charmes. Le vieux monsieur, lui aussi, me remercia du regard. C'était bien son père puisqu'elle s'était dérangée.

Il disparut derrière le journal. Elle, jouant avec la truelle argentée, faisait distraitemen le nègre et ses complices. Je me creusais la tête. Leur parler, oui ! Mais le motif ?

Le journal s'abaissa. Je vis son lecteur sortir un nouveau cigare. Il chercha dans ses poches, maugréa puis découvrit, sur ma table, le porte-allumettes. Enfin, je tenais l'occasion. Ah ! je n'allais pas, bétement, la laisser passer. Je me précipitai. Mais sa grosse main lâcha le bâtonnet en flammes. Je suivis le petit charbon ardent. Il tomba sur la robe grise. Je le saisissai et sentis, sous mes doigts, l'étoffe douce et la jambe ferme. Alors, tout heureux de mon triomphe, j'allais prononcer une phrase aimablement tournée quand je l'entendis, lui, qui me disait :

— Merci bien, sans vous, cette maudite allumette trouait la robe de ma femme...

**De ma femme ?** Elle ? La femme de ce vieux ? Je regagnai ma place et repris mon portefeuille. Le violoniste, le nègre, les Anglaises et leurs petits gâteaux, tout me redevenait insupportable. Et, en sortant, je vis, dans un dernier coup d'œil, la robe grise et le mari, avec son sourire barré d'un mégot.

Henri Chappaz.

**HISTOIRE DROLE.**

**R**ECEMMENT, lors de l'application de la peine de mort à un criminel, le gouvernement d'Uri eut quelque peine à trouver un bourreau. Le cheminot qui avait offert ses services dut y renoncer en face du mécontentement et des protestations des employés des C. F. F. qui ont considéré ce triste office comme un déshonneur rejaillissant sur toute leur corporation. Il est certain que la personne d'un bourreau n'a jamais soulevé beaucoup de sympathie. Voici, à ce propos, une curieuse histoire qui s'est passée à Nyon il y a quelque 200 ans.

Le 20 juillet 1715, les membres du Conseil des 12 et du Conseil des 24 se réunirent pour s'occuper du cas de Benjamin J., bourgeois de Nyon et membre du Conseil des 24. Le lundi précédent ce citoyen avait conclu une vente avec le bourreau de Genève, Daniel Pasteur, auquel il cédait une « sienne maison au dit Nyon » ; il s'était même permis « de boire et manger avec le dit bourreau ».

Or « ce fait rejaillissant non seulement contre l'honneur du lieu mais principalement sur Messieurs du Conseil dont J. était membre », l'assemblée convoquée à l'extraordinaire estima après délibération que J. n'eût « pas dû pactiser avec le dit bourreau qui est une personne dont la fonction le sépare en quelque manière de la société civile et dont l'idée qu'on s'en fait répugne à tout le monde ».

On décida donc d'adresser une « très humble requête à leurs Excellences, nos souverains seigneurs de Berne » par l'intermédiaire de la « noble et magnifique Seigneurie Ballivale » pour les supplier d'annuler la vente « afin d'éviter que le Bourreau, les siens ou quelqu'un de sa part vienne habiter dans ce lieu ». Quant au coupable il fut suspendu de sa charge.

Le 24 septembre, J. demande et obtient qu'on renvoie l'ordonnance le suspendant de sa charge, jusqu'à ce que soit arrivée la réponse de L.L.E. Il profite de ce délai pour adresser à Berne sa justification en même temps qu'une réclamation concernant un « effort à la jambe » qu'il avait eu dans la dernière guerre de Baden (siège de cette ville, le 31 mai 1712, dans la seconde guerre de Villmergen, alors que le général Sacconay envoya, comme partenaire, aux assiégés le major Davel). L'affaire traîne en longueur ; ce n'est qu'en décembre 1716 que nous constatons que Berne a annulé la vente, que le délinquant demande que sa suspension soit retirée et qu'en retour il s'engage par écrit à donner sa démission trois mois après. Le Conseil cède plutôt que de « risquer un voyage à Berne qui aurait pu causer des frais à la Ville ».

Le délai étant expiré, le rusé compère qui n'a pas envoyé sa démission, est invité à comparaître en séance du 6 avril 1717. Il se garde d'obéir. Mais à peine vient-on de voter qu'il est « forclos de sa charge » que le voici, dans la même séance, remerciant « MM. du Conseil des 12 et 24 de l'honneur qu'ils lui ont fait ci-devant de l'avoir agrégé dans ce corps... et priant de lui octroyer sa démission de la dite charge, ses affaires ne lui permettant pas de fonction-